VILLE DE SCEAUX 25 sept. 2024

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

NOTE DE PRESENTATION

<u>OBJET</u>: Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de superposition d'affectation du domaine public initialement signée avec le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole

Rapporteur : Patrice Pattée

L'un des axes du plan « Sceaux à vélo » réside dans le développement de l'offre de vélos en libre-service, mode de déplacement complémentaire des autres mobilités douces. En amont même de la formalisation de ce plan, la Ville s'était inscrite dans cette dynamique.

En effet, lors de sa séance du 17 mai 2017, le conseil municipal a autorisé la Ville à adhérer à la compétence optionnelle Velib' du Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole, et a acté l'implantation de trois stations Velib' sur le territoire de la Ville situées :

- 70 avenue Jean-Perrin (cofinancée avec la ville de Bagneux),
- 2 rue du Docteur-Berger,
- avenue de la Gare, face à la gare Robinson RER.

Le conseil municipal lors de sa séance du 24 mars 2022 a approuvé l'avenant n° 1 relatif à l'ajout d'une station place de la Mairie.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 23 mars 2023, a approuvé l'avenant n° 2 ayant pour objet de prendre en compte le transfert de la compétence voirie à l'établissement Vallée sud-Grand Paris.

Afin de renforcer l'offre de mobilité douce dans le quartier du Petit-Chambord et de diversifier encore le maillage territorial à l'échelle municipale, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n° 3 à la convention signée avec le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole pour l'ajout d'une 5ème station située 1 avenue de Fontenelle.